



---

Communiqué du Conseil permanent de la Conférence des évêques de France

---

### **Au sujet de la déclaration *Fiducia Supplicans***

La déclaration du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, *Fiducia Supplicans*, datée du 18 décembre dernier, a eu un retentissement certain dans l'opinion publique, en particulier à cause des sujets sensibles qu'elle aborde : celui de l'accompagnement dans l'Église des personnes homosexuelles vivant en couple d'une part et celui des personnes divorcées engagées dans une vie de couple d'autre part.

Le Conseil permanent reçoit cette déclaration comme un encouragement aux pasteurs à bénir généreusement les personnes qui s'adressent à eux en demandant humblement l'aide de Dieu. Ils les accompagnent ainsi sur leur chemin de foi pour qu'elles découvrent l'appel de Dieu dans leur propre existence et y répondent concrètement.

*Fiducia Supplicans* rappelle la doctrine de l'Église catholique qui, conformément « aux desseins de Dieu inscrits dans la création et pleinement révélés par le Christ Seigneur » (n° 11), comprend le mariage comme « union exclusive, stable et indissoluble, entre un homme et une femme, naturellement ouverte à la génération d'enfants » (n° 4). C'est ce que nous recevons de Jésus lui-même sur le mariage et son indissolubilité (cf. Mt 19, 3-9).

Nous recevons également de Jésus-Christ l'appel à un accueil inconditionnel et miséricordieux, puisque Jésus n'est « pas venu appeler des justes mais des pécheurs » (Mc 2, 17), que nous sommes tous. *Fiducia Supplicans* rappelle que ceux qui ne vivent pas dans une situation leur permettant de s'engager dans le sacrement de mariage, ne sont exclus ni de l'Amour de Dieu, ni de son Église. Elle les encourage dans leur désir de s'approcher de Dieu pour bénéficier du réconfort de sa présence et pour implorer la grâce de conformer leur vie à l'Évangile.

C'est en particulier à travers des prières de bénédiction, données sous une forme spontanée, « non ritualisée » (n° 36), hors de tout signe susceptible d'assimilation à la célébration du mariage, que les ministres de l'Église pourront manifester cet accueil large et inconditionnel.

### **Le Conseil permanent de la CEF,**

- + Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims, Président de la CEF
- + Mgr Vincent Jordy, archevêque de Tours, Vice-Président de la CEF
- + Mgr Dominique Blanchet, évêque de Créteil, Vice-Président de la CEF
- + S. Em. le Cardinal Jean-Marc Aveline, archevêque de Marseille
- + Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Paris
- + Mgr Dominique Lebrun, archevêque de Rouen
- + Mgr Sylvain Bataille, évêque de Saint-Étienne
- + Mgr Pierre-Antoine Bozo, évêque de Limoges
- + Mgr Alexandre Joly, évêque de Troyes
- + Mgr Matthieu Rougé, évêque de Nanterre

Télécharger le communiqué de presse